

Appel à candidature - Expérimentation de l'atelier « Bienvenue dans ma résidence »

Parcours prévention du Prif

Objet de l'appel à candidature : Coordination et réalisation de l'atelier « Bienvenue dans ma résidence » du Parcours prévention du Prif – phase expérimentale.

Dans le cadre de la création de l'atelier « Bienvenue dans ma résidence », qui rejoindra son offre de services en 2020, le Prif lance une consultation en vue de déterminer les partenaires opérateurs qui déploieront ce nouvel atelier de manière expérimentale, en décembre 2019 et janvier 2020.

I. PRESENTATION DU PRIF	2
1. Le Prif, partenaire des jeunes de plus de 60 ans	2
2. Un Parcours prévention avec une approche positive, multifactorielle - une action partenariale et cohérente	2
3. Un enjeu de chainage territorial et thématique	3
4. Le format des ateliers	3
5. Qui sont les participants ?	3
II. PRESENTATION DU CONTEXTE ET DU FORMAT DE L'ATELIER « BIENVENUE DANS MA RESIDENCE »	4
1. Les objectifs de l'atelier « Bienvenue dans ma résidence »	4
2. Les personnes ciblées	4
3. Le format de l'atelier	4
4. Le contenu de l'atelier	5
5. La diffusion des messages de prévention	5
6. Organisation et répartition des rôles	6
7. L'évaluation de l'atelier	8
8. Financement	8
III. FICHE TECHNIQUE DE LA CONSULTATION	10
1. Objet de la consultation et livrables attendus	10
2. Critères d'analyse des candidatures	10
3. Modalités de candidature et calendrier	10

I. PRESENTATION DU PRIF

1. Le Prif, partenaire des jeunes de plus de 60 ans

Créé en 2011 par les caisses de retraites du régime général (CNAV, MSA et RSI), Prévention Retraite Île-de-France (Prif) est un groupement de coopération sociale et médico-sociale. Sa création est intervenue dans le contexte de dynamique de développement de la prévention impulsée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

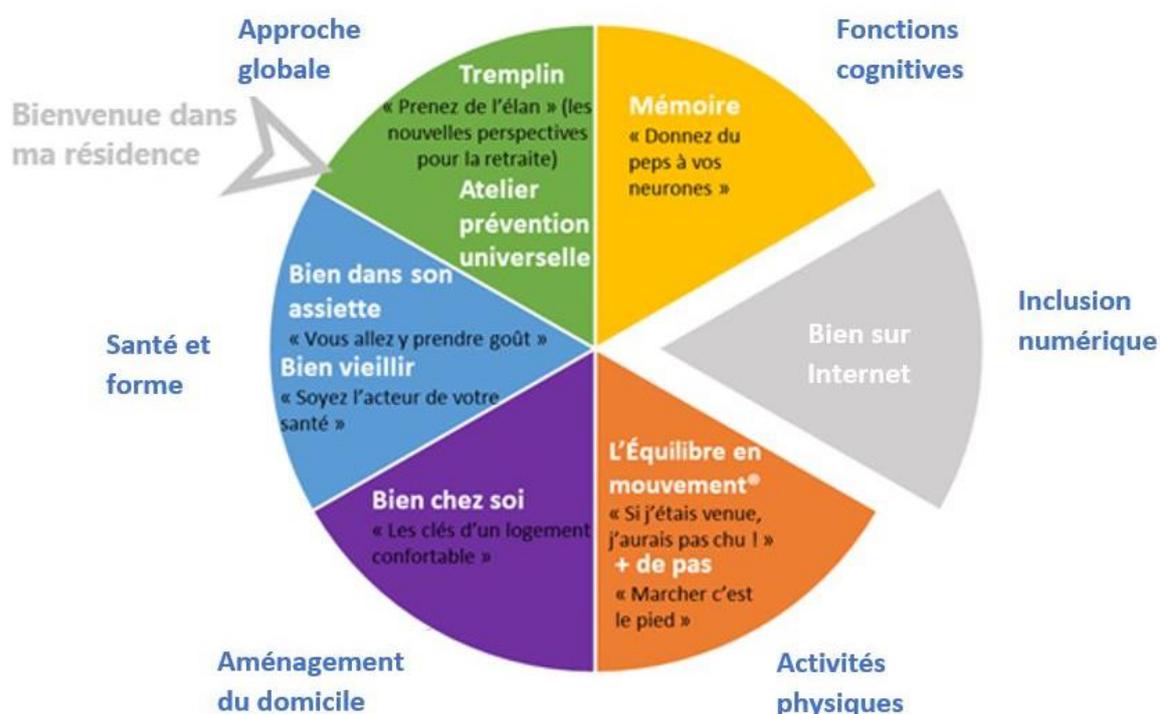
L'objectif central de l'action du Prif est de continuer à faire croître l'espérance de vie en bonne santé de la population. Sa mission repose sur la création, la coordination, le développement et le financement des actions de prévention santé à l'égard des personnes retraitées en Île-de-France.

Étant donné le statut de ses membres fondateurs, cette mission revêt des valeurs spécifiques :

- une mission de service public et d'intérêt général ;
- une vision positive de l'avancée en âge ; inclusive, bienveillante et participative ;
- la lutte contre les inégalités territoriales et sociales de santé, un égal accès à ses actions pour l'ensemble des retraités et notamment les plus fragilisés et éloignés des messages de prévention ;
- un Parcours prévention multifactoriel en faveur du bien vieillir.

2. Un Parcours prévention avec une approche positive, multifactorielle - une action partenariale et cohérente

8 actions, de 4 à 12 séances en faveur du bien-vieillir



En 2020, le Parcours prévention va s'enrichir de deux nouvelles offres de services, l'une dédiée à l'inclusion numérique et l'autre à l'entrée en résidence autonomie.

Le Parcours prévention repose sur 3 principes :

- il est construit à partir de thématiques abordant l'ensemble des dimensions du bien-vieillir ;
- il s'inscrit dans la durée afin que la démarche de prévention soit plus efficace ;
- il s'inscrit dans une démarche positive de prévention.

Ce Parcours prévention est déployé sur le territoire francilien par le réseau du Prif, composé de **20 partenaires opérateurs**, experts des thématiques des ateliers, en collaboration avec **près de 1000 partenaires locaux**¹.

3. Un enjeu de chaînage territorial et thématique

Le Parcours prévention est conçu pour inciter les retraités à mettre en place de nouvelles actions dans la durée à l'issue de leur participation aux ateliers.

Ainsi, le format d'animation doit les encourager à faire le lien avec l'offre existante afin que le prolongement des actions de prévention s'inscrive dans les territoires.

4. Le format des ateliers

Les ateliers du Parcours prévention sont basés sur une démarche participative, offrant la possibilité aux participants de partager leurs questionnements et préoccupations avec l'animateur et d'échanger avec d'autres retraités.

Ils suivent le déroulement suivant :

- **Une conférence débat sur la thématique de l'atelier** qui est ouverte à un large public. Elle permet de sensibiliser les retraités aux messages clés du bien-vieillir et présenter l'ensemble du Parcours Prévention. L'objectif de cette conférence est d'encourager les retraités à s'inscrire à l'atelier présenté, et également aux autres ateliers du Parcours prévention.
- **4 à 12 séances d'atelier de 1h à 2h30 selon la thématique** - sur une période de 1,5 à 4 mois - et pouvant aller jusqu'à une journée pour l'atelier Tremplin. Cette temporalité permet aux participants d'appréhender, séance après séance, les messages de prévention afin d'initier des changements de comportement en matière de santé durant l'atelier et de les inscrire dans la durée.
- **Les ateliers s'adressent à un groupe de 12 à 15 personnes.** Le groupe est constitué pour suivre la totalité de l'atelier. Les recommandations de Santé Publique France pointent l'intérêt du collectif dans la réalisation des actions collectives de prévention. Elles soulignent notamment que le groupe offre aux participants la possibilité de confronter leurs propres préoccupations et problématiques face à un groupe référent. Cela leur donne la possibilité de s'extraire de leurs difficultés individuelles et de relativiser certaines situations personnelles.

5. Qui sont les participants ?

Les ateliers coordonnés et financés par le PRIF sont destinés aux retraités de 55 ans et plus, vivant à domicile ou en Résidence autonomie :

- quel que soit leur régime de retraite,
- identifiés comme étant autonomes.

L'atelier Tremplin s'adresse à un public spécifique, à la retraite depuis 6 mois à 1 an et demi.

¹ Partenaires locaux : communes, CCAS, centres sociaux, Clic, résidences autonomie, résidences seniors, associations de seniors, etc.

L'atelier de Prévention Universelle a été conçu pour s'adresser à l'ensemble des publics, et notamment à un public qui peut présenter des difficultés au regard de la langue française et/ou être éloigné des messages de prévention.

II. PRESENTATION DU CONTEXTE ET DU FORMAT DE L'ATELIER

« BIENVENUE DANS MA RESIDENCE »

1. Les objectifs de l'atelier « Bienvenue dans ma résidence »

Le Prif a décidé d'enrichir l'offre de services du Parcours Prévention en créant un atelier dédié à l'entrée en résidence autonomie à destination des retraités autonomes.

Ce nouvel atelier doit permettre :

- de remettre le résident au centre afin qu'il reste acteur de son quotidien au moment de cette nouvelle étape de vie ;
- d'accompagner la transition de vie que constitue le déménagement en lieu de vie collectif ;
- de lancer ou relancer la démarche de prévention au sein de la résidence ;
- de promouvoir ce type d'habitat auprès du public sénior et de leurs proches-aidants ;
- de valoriser les résidences dans leur environnement.

2. Les personnes ciblées

Pour rappel, l'ensemble du Parcours prévention est destiné aux retraités autonomes (GIR 5-6 ou non GIRés).

Deux catégories constituent la cible :

Les participants à l'atelier

Cible principale : les nouveaux arrivants en résidence autonomie

Cibles complémentaires : les séniors intéressés par une entrée en résidence autonomie, les proches et aidants des résidents et futurs résidents, les retraités résidant à proximité de la résidence et les autres résidents déjà présents.

Les acteurs professionnels qui participent à la mise en place de l'atelier dans les territoires

Cible principale : les équipes de direction des résidences autonomie en Île-de-France (associatives, lucratives, communales)

Cibles complémentaires : les partenaires locaux qui peuvent travailler avec les résidences autonomies de leur territoire, les résidences services, les prestataires spécialisés dans l'aide au déménagement

3. Le format de l'atelier

Un atelier qui doit s'adapter au format du Parcours prévention du Prif, composé d'une conférence d'information et de 4 séances :

- **la conférence d'information**, ouverte aux résidents et au public extérieur (retraités, proches, potentiel futurs résidents). Afin de favoriser le chaînage, il est recommandé que des représentants des partenaires locaux et de conseils de la vie sociale soient présents. Une visite de la résidence peut également être envisagée à cette occasion. Durée : 1h30
- **4 séances d'ateliers**, dédiées exclusivement aux résidents, abordant différentes thématiques établies dans le contenu. Durée : 2h

4. Le contenu de l'atelier

La conférence d'information – 1h30

Les objectifs de cette conférence d'information sont triples :

- souligner l'intérêt de la vie en habitat collectif pour les résidents et les résidents potentiels ;
- présenter les perspectives qu'offre cette nouvelle étape de vie en évoquant notamment la reconstruction du lien social et la notion du « vivre ensemble » ;
- inciter les résidents à s'inscrire à l'atelier.

1^{ère} séance : « Je m'approprie mon lieu de vie » - 2h

L'objectif de cette séance est d'amener les résidents à appréhender leur cadre de vie. Il s'agira d'étudier les opportunités d'aménagement en résidence autonomie et de présenter les accessoires innovants qui facilitent l'adaptation de l'habitat au vieillissement.

2^{ème} séance : « Rester en forme » - 2h

Une séance tournée vers le bien-être qui abordera principalement les enjeux liés à la nutrition, à l'activité physique et aux fonctions cognitives. Ces thématiques seront traitées dans les grandes lignes puisque le Prif propose des ateliers dédiés à ces enjeux de prévention.

3^{ème} séance : « Mes infos, mes démarches » -2h

L'objet sera d'aborder la question des démarches administratives liées à l'action sociale, à l'aide juridique et à l'aide administrative.

La séance pourra permettre de donner des conseils sur plusieurs sujets, notamment :

- la désignation d'une personne de confiance
- le mandat de protection future
- les démarches liées à l'implication dans la vie locale (collectivités, vie associative...)
- la sécurité des données personnelles
- les pratiques illégales (démarchage téléphonique, vente forcée...)
- le rapport au numérique

4^{ème} séance : « Projet d'accompagnement, projet de vie » - 2h

En bouclage, avec l'intervention de l'animateur et des responsables de la résidence autonomie, évoquer avec les résidents le spectre d'actions à mettre en place en tenant compte des conseils donnés durant l'atelier. Sans rentrer dans une logique d'entretiens individuels, il s'agira d'accompagner les résidents à la réflexion dans le cadre de la construction de leur projet personnalisé. L'aide à domicile (dispositif de l'aide à domicile mutualisée) sera également présenté.

Suggestion d'activité de chainage : envisager une visite du quartier organisée par la résidence autonomie et/ou en partenariat avec un acteur de proximité afin de créer le lien avec l'extérieur, notamment avec les retraités non-résidents présents lors de la séance d'information.

5. La diffusion des messages de prévention

Pour s'assurer que les messages de prévention soient diffusés de manière optimale, le contenu des ateliers du Prif et leur format d'animation sont structurés afin de favoriser un impact durable sur les retraités.

L'opérateur devra dans le cadre de l'atelier « Bienvenue dans ma résidence » :

- sensibiliser les participants aux opportunités d'adaptation du logement au vieillissement ;
- sensibiliser et informer sur les facteurs et les comportements protecteurs de santé ;

- promouvoir des comportements et des aptitudes favorables au bien-être physique, social et psychologique ;
- informer sur les démarches administratives quotidiennes ;
- sensibiliser aux enjeux de la protection des données personnelles ;
- informer sur la vie sociale, associative, citoyenne du quartier et/ou commune d'implantation de la résidence ;
- sensibiliser et informer sur les opportunités du numérique dans la vie quotidienne ;
- informer les participants sur les dispositifs d'aide existant (habitat, santé, juridique...).

La méthodologie d'animation de l'atelier attendue reposera sur :

- un discours positif sur les opportunités que présente l'arrivée en résidence autonomie ;
- une animation participative, favorisant l'échange et le partage d'expérience entre pairs ;
- un environnement convivial pour mettre les participants en confiance et encourager la création de lien social

L'accompagnement nécessaire :

- identifier des partenaires opérateurs pertinents associés à la réalisation de l'atelier ;
- orienter les retraités participants vers l'offre et les ressources implantés dans les territoires ;
- mettre en place des actions de prévention qui devront être évaluées en terme de changements sur les comportements de santé et de bénéfices exprimés par les participants.

6. Organisation et répartition des rôles

La bonne conduite de l'atelier repose sur la dynamique de coordination mise en place entre le Prif, le responsable de résidence et le partenaire opérateur.

Les différentes étapes et missions à réaliser autour de l'atelier sont décrites de manière détaillée dans le cahier des charges générique du Prif, en ligne sur son site internet.

À ce titre, le rôle de chacun des acteurs est défini au préalable afin de favoriser la communication, la mobilisation, la diffusion et la pérennisation des messages de prévention.

Synthèse	Avant l'atelier	Pendant l'atelier	Après l'atelier
Le responsable de résidence	Communiquer autour de l'atelier et mobiliser les participants	Présent idéalement en première et dernière séance de l'atelier Peut organiser des moments conviviaux tels que des pauses et des collations durant l'atelier pour renforcer la mobilisation	Réaliser un bilan et identifier les pistes pour poursuivre la dynamique de prévention au sein de la résidence
Le partenaire opérateur	Organiser le calendrier de l'atelier avec le responsable de résidence – s'assurer de la bonne mobilisation réalisée par le responsable de la résidence	Animer l'atelier Coordonner les interventions et s'assurer du respect des formats par les différents intervenants	Réaliser un bilan auprès du Prif

		Sensibiliser à la dimension multifactorielle du Parcours prévention du Prif Chaîner avec d'autres actions du territoire	
Le Prif	Engager la dynamique de prévention et coordonner l'atelier entre les partenaires. Mettre à disposition des outils permettant de favoriser la mobilisation (guide clé en main, supports de communication dédiés à promouvoir l'atelier)	Accompagner les partenaires	Réaliser un bilan et identifier les pistes pour poursuivre la démarche de prévention

La communication et la mobilisation en vue de la réalisation de l'atelier sont effectuées par le gestionnaire de résidence avec l'appui du Prif. L'objectif principal est de s'assurer que le nombre de participants à l'atelier soit optimal. Cela favorisera ainsi l'interactivité au sein du groupe et le renforcement du lien social. En appui de ces objectifs de communication et de mobilisation, le Prif met à disposition des outils permettant de favoriser la mobilisation, tels que le guide clé en main et les supports de communication dédiés à promouvoir l'atelier. Il est également recommandé de renforcer la mobilisation avec des moments conviviaux tels que des pauses et des collations durant l'atelier. Par ailleurs, pour pérenniser la diffusion des messages de prévention, le gestionnaire peut envisager la mise en place d'activités permettant de renvoyer vers l'offre existante de son territoire. Il peut par exemple envisager l'organisation d'une visite du quartier en partenariat avec un acteur de proximité afin de créer le lien avec l'extérieur, notamment avec les retraités non-résidents présents lors de la séance d'information.

Le partenaire opérateur est l'acteur principal de la diffusion des messages de prévention de par son statut d'animateur de l'atelier. Outre les thématiques qui seront abordées dans le cadre de l'atelier « Bienvenue dans ma résidence », il sensibilise à la dimension multifactorielle du Parcours prévention du Prif afin d'amener les participants à mettre en pratique les conseils donnés et à suivre d'autres ateliers du parcours. Il se charge également du recueil des données d'évaluation en diffusant aux participants les questionnaires en première et dernière séance de l'atelier et saisit le résultat sur le logiciel de traitement de données Sphinx. Le Prif coordonne le déploiement des ateliers par le partenaire opérateur avec des échanges réguliers et en mettant à sa disposition plusieurs outils d'organisation (Drive du Prif mis à jour selon la programmation, cartographie des zones blanches, logiciel Sphinx et cartographie du site pourbienvieillir.fr).

La pérennisation des messages de prévention repose sur les trois acteurs qui chacun à leur niveau mettent à disposition des participants des ressources, conseils, activités et outils devant favoriser un changement de comportement de santé en faveur du bien-vieillir.

7. L'évaluation de l'atelier

L'ingénierie du Prif repose sur une démarche qualité dynamique, avec notamment un dispositif d'évaluation de chaque action du Parcours prévention. L'objectif de cette démarche est de favoriser l'identification des bonnes pratiques afin de capitaliser sur celles-ci et de souligner les points de vigilance.

À ce titre, des questionnaires d'évaluation dématérialisés sont mis à disposition des opérateurs pour être distribués aux participants en première et dernière séances. Le questionnaire initial s'attache à connaître le profil des participants et leurs attentes vis-à-vis de l'atelier. Le questionnaire final doit évaluer si l'atelier a répondu aux attentes et identifier les potentiels changements de comportement et projets de chaînage.

Les résultats sont saisis par les opérateurs sur un questionnaire en ligne (Sphinx) mis à disposition par le Prif.

Le Prif demande par ailleurs aux opérateurs un bilan quantitatif et qualitatif global pour chaque atelier :

- les dates de réalisation de l'atelier dans le cadre du calendrier en réseau du PRIF, à renseigner avant le début des séances ;
- le(s) partenaire(s) opérationnel(s) ayant contribué(s) à la mise en place de l'atelier ;
- les profils des participants en faisant apparaître particulièrement d'une part, le ou les régimes de retraite de base des participants, et d'autre part, les personnes orientées par le PRIF ;
- l'assiduité, la satisfaction et les progrès enregistrés chez les participants ;
- les opérations de promotion qui ont été réalisées.

8. Financement

Le Prif alloue une subvention aux opérateurs pour mener à bien les missions décrites dans le présent cahier des charges.

La subvention a pour objet de contribuer à la couverture des dépenses de fonctionnement directement liées à la promotion, la mise en place, l'animation, les déplacements et l'évaluation des ateliers.

Le montant total de la subvention est calculé en fonction du nombre d'ateliers prévus sur une période donnée.

Elle est allouée après la fourniture des justificatifs de mise en place de chaque action (feuilles d'émargement, bilan, facture, saisie des questionnaires d'évaluation ...).

Aucun paiement n'interviendra sans avoir réuni l'ensemble des justificatifs mentionnés dans les conventions de partenariat.

Les montants forfaitaires de subvention alloués à l'opérateur sont les suivants :

Type d'atelier	Montant forfaitaire de la subvention Paris (75) et petite couronne (92, 93, 94)	Montant forfaitaire de la subvention Grande couronne (77, 78, 91, 95)
Bienvenue dans ma résidence	1 750 €	1 850 €
Forums/Salons	<p>- 350 euros par journée de représentation</p> <p>- 600 euros par journée de représentation <i>dans le cadre de missions spécifiques définies par le Prif,</i></p> <p>et 1000 euros pour deux journées de présence dans ce même cadre</p> <p><i>Les missions de représentation sont détaillées dans le cahier des charges « Forums salons »</i></p>	

III. FICHE TECHNIQUE DE LA CONSULTATION

1. Objet de la consultation et livrables attendus

La présente consultation a pour objet de déterminer les opérateurs qui accompagneront le Prif dans l'expérimentation de l'atelier « Bienvenue dans ma résidence ».

Il est attendu que la réponse à la consultation se décline sur deux aspects :

Recommandation de contenu socle de l'atelier, à détailler pour la conférence d'information et les 4 séances de l'atelier :

- Présentation de supports pédagogiques pour l'ensemble des séances de l'atelier répondant au contenu de l'atelier précisé dans cet appel à projet
- Présentation des méthodes d'animation de la structure
- Proposition des intervenants experts qui seront associés à la réalisation de l'atelier (joindre la description des CV des intervenants)

Le descriptif de sa méthode de coordination dans le cadre du déploiement de l'atelier :

- Organisation pratique et logistique pour la tenue de l'atelier
- Prospection auprès des résidences autonomie pour déployer l'atelier sur le territoire francilien
- Fidélisation auprès des partenaires locaux afin de participer à la promotion du Parcours prévention du Prif
- Calendrier de l'expérimentation

2. Critères d'analyse des candidatures

Tous les types de porteurs de projet (public, privé avec ou sans but lucratif) en capacité de répondre aux exigences du présent cahier des charges sont éligibles à cet appel à candidature.

Les critères sur lesquels le Prif sera particulièrement vigilant sont :

- la cohérence des contenus pédagogiques proposés avec l'offre de services du Prif ;
- la méthode et les outils employés pour engager les participants à mettre en pratique les enseignements dispensés au cours des différentes séances ;
- la méthode de coordination proposée afin de favoriser la mise en œuvre pratique de l'atelier.

3. Modalités de candidature et calendrier

Le formulaire de candidature à cet atelier est joint à cet appel et précise les questions et documents nécessaires pour y candidater.

Calendrier :

- Lancement de l'appel à projet : 05 novembre 2019
- Date de clôture des candidatures : 25 novembre 2019
- Etude des candidatures : 06 au 29 novembre 2019
- Auditions : 02 décembre 2019